

Compte rendu de la réunion de conseil municipal mardi 13 mars 2018

PERSONNEL COMMUNAL

* Sébastien DAVOUST a donné sa lettre de démission à compter de maintenant. François MORAINÉ qui était animateur l'année dernière et en direction à la période des camps va le remplacer. François MORAINÉ est recruté le 8, 9 et 14 mars puis en contrat du 19 mars 2018 au 31 août 2018. Il sera rémunéré sur la base indice brut 351 indice majoré 328. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire d'établir un contrat de travail jusqu'au mois d'août 2018.

AMÉNAGEMENT DU BOURG 2ème TRANCHE

*Le cabinet Plaine étude prépare le dossier appel d'offre et propose de remettre à l'étude avec les photos et explications du lavoir du battage autrefois, etc l'idée de repeindre l'extérieur de la maison de la Moisson.

Ils sont en attente : des diagnostics amiante des enrobés, des réseaux ; des inspections télévisuelles des réseaux eaux pluviales ; des conventions à passer avec les riverains sur l'aménagement de leur propriété.

ÉCOLE GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

*Anne-Sophie donne le compte rendu de ses différentes réunions avec sa commission :

Suite au conseil d'école, les représentants de parents d'élèves avaient souligné la problématique des bureaux et des chaises qui ne sont pas adaptés aux enfants, car pour certains, leurs pieds ne touchent pas le sol. En réunion de commission, les élus ont proposé l'achat de bureaux et de chaises réglables. Afin de ne pas choisir à tort il a été demandé à la directrice de l'école son sentiment. La directrice ainsi que le corps enseignant estime que le mobilier actuel serait encore en bon état et juge qu'il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Néanmoins, le problème soulevé par les parents lors du conseil d'école n'est pas un problème de vétusté du mobilier mais un problème d'ergonomie et de confort qui pourrait avoir des effets néfastes sur la concentration des élèves...

Aussi la directrice demande à la municipalité d'acheter des balles de tennis pour mettre au bout des pieds de chaise pour en limiter le bruit, pour des raisons d'hygiène et de ménage cette idée ne paraît pas judicieuse aux yeux du conseil municipal qui propose plutôt de répondre à l'ensemble des problématiques (ergonomie pour les enfants et réduction du bruit pour les enseignantes) en rencontrant des fournisseurs qui pourraient peut-être proposer du mobilier ou des solutions adaptées à ces deux besoins.

La sonnette de l'école au niveau de l'accueil de loisirs a été enlevée volontairement par un enfant. Le même phénomène s'est déjà déroulé il y a quelques mois. Une sanction identique pour l'enfant sera proposée à la famille.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

- * Ecole-Périscolaire et Centre de Loisirs soit : chaises, bureaux, 15000 € ; acquisition pour le centre de loisirs tentes etc ... 5000 € Prévision ,2019 : aménagement cuisines sanitaires salle de pause enseignantes... 200 000 € ;
- * Bâtiments communaux : Eglise toiture pour 30 000 €, chaudière à revoir pour environ 10 000 €, cimetière aménagement + colombarium pour 60 000 € ; salle des fêtes WC handicapé pour 10 000 €, peinture bibliothèque en fonctionnement
- * Voirie avec l'aménagement du bourg 2^{ème} tranche pour 500 000 € (par emprunt) ; terrassement empierrement pour des ateliers : 100 000 €, bâtiments dessus (30 x 10) pour 50 000 €.
Programme voirie invest 60 000 €
- * Acquisition matériel mini 20 000 €
- * Budget annexe lotissement : finition lotissement Domaine du Coteau,

Observations :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident la validation du devis de l'ETS BORGEAUD (Mobidécor) pour un montant de 9 905.94 €TTC concernant le mobilier de la bibliothèque (structure pour étagères, bacs, banquettes, fauteuils, et présentoirs divers). Il sera aussi demandé un devis pour le luminaire de la bibliothèque (LED).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de valider le devis de BREILLON BERTRON pour l'acquisition d'une remorque pour un montant de 3 100.76 €TTC avec bâche.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

- * Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal du retour des dossiers de demande de subventions communales et autres. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent les subventions ci-dessous :

- Pass Port Ecole : 150 €
- ADMR : 1 308 €
- Secours catholique 80 €
- AFM Téléthon 200 €
- Association Groupement des nuisibles 170 €
- Banque Alimentaire 50 €
- UDAF 80 €
- Ligue Contre le Cancer 70 €
- CAUE 45.73 €
- Chalet des Echanges et du Savoir 100 €
- Alliance des Beaulieu de France 175 €

- Don du Sang 50 €
- Association Beaulieu sous tension 250 €
- ESB Beaulieu sur Oudon 600 €
- Familles Rurales Montjean/Beaulieu 1000 €
- Association Alliage Le PERTRE 100 €

L'association France Alzheimer n'a pas effectué de demande de subvention pour l'année 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSTION 2018

* Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux concernant les impôts locaux.

COMPTE-RENDU DIVERSES RÉUNIONS

ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article 1612-1 : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2017.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal, l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 ci-dessous :

| BUDGET PRINCIPAL | | | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|
| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts 2017 | Autorisation de crédits 2018 jusqu'au vote du BP 2018 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 273 880.46 € | 68 470.11 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 736 915.28 € | 184 228.82 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire, jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

.

DIVERS

* Géofit Expert nous demande si la commune souhaite se porter acquéreur de parcelles jouxtant la ligne LGV. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas acquérir de terrain.

* Christophe donne le compte rendu de la réunion PLUi du 23 février.

Pour information :

Le Pôle Territorial Centre Mayenne nous demande un recensement préparatoire en vue du changement de vitesse passant à 80 km/h.

Des ateliers thématiques sont proposés par la CCPL de Loiron avec Laval Agglo (une personne par atelier serait la bienvenue !) pour :

L'aménagement mobilité et habitat le jeudi 29 mars à 18 h à la salle Ambrose Paré 1^{er} étage Laval Communautaire :

Le service à la population : le vendredi 30 mars à 18 h 30 Hôtel communautaire :

Culture tourisme et patrimoine : Le mercredi 4 avril à 16 h 30, hôtel communautaire : Alain

Assainissement : le mercredi 28 mars à 18 h 30 Hôtel communautaire : Alain

Finances : le mardi 20 mars à 18 h 30, hôtel communautaire : Céline

Environnement : Mercredi 4 avril à 18 h 30 hôtel communautaire : Christophe

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 10 avril, mardi 15 mai 2018, mardi 12 juin.